

# déi Lénk

## Motion

3

Luxembourg, le 8 juin 2022

Dépôt : Myriam Cecchetti  
Interpellation au sujet des  
inégalités scolaires

## La Chambre des Députés,

Considérant que le dernier rapport national sur le décrochage scolaire indique que l'orientation dans une filière non-souhaitée fait partie des raisons de décrochage scolaire les plus fréquemment évoquées par les élèves concerné.e.s ;

Considérant que la plupart des décrochages scolaires ont lieu dans le cursus DAP de la formation professionnelle ;

Considérant la hiérarchisation des filières de l'enseignement secondaire ;

Considérant l'orientation à la fin du cycle 4 vers l'enseignement secondaire en fonction d'une évaluation biaisée et discriminatoire de la performance scolaire des élèves ;

Considérant, la ségrégation sociale et ethnique dont témoigne encore largement l'état de la répartition des élèves dans les différentes filières de l'enseignement secondaire ;

Considérant qu'au vu des informations apportées par le dernier rapport national sur l'éducation, le système scolaire luxembourgeois est structurellement inégalitaire ;

Considérant que face aux inégalités scolaires croissantes, le gouvernement DP-LSAP avait souhaité mettre en place à la fin des années 1979, une réforme du système scolaire via l'introduction d'un tronc commun d'enseignement avant l'orientation scolaire spécialisée ;

Considérant que l'enseignement en tronc commun permettrait de repousser l'orientation scolaire des élèves vers une filière spécialisée de l'enseignement secondaire jusqu'à l'âge de l'obligation scolaire ;

Considérant que l'enseignement en tronc commun permettrait de réunir les élèves de différents niveaux de compétences en cycles d'apprentissage jusqu'à l'âge de l'obligation scolaire et ainsi de désamorcer la hiérarchisation des filières de l'enseignement secondaire ;

Considérant que l'enseignement en tronc commun avait été introduit par la réforme de l'enseignement fondamental en 2009, permettant l'enseignement en cycles d'apprentissage comme un moyen d'apprentissage progressif pour les élèves accusant des retards et difficultés scolaires ;

Considérant que cet aspect de la réforme de 2009 n'est pas catégoriquement appliqué dans toutes les écoles fondamentales luxembourgeoises ;

Considérant que le tronc commun ait été considéré par le gouvernement DP-LSAP de 1979 comme la pierre angulaire de la démocratisation scolaire et de la lutte contre les inégalités scolaires ;

## Invite le gouvernement

- À lutter contre les inégalités scolaires en appliquant le principe de l'enseignement en tronc commun.

Myriam Cecchetti

Nathalie Oberweis